

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la concurrence (DG COMP)

Publication du poste de responsable technologique (grade AD14)

[Engagement d'un agent temporaire au sens de l'article 2, point a), du régime applicable aux autres agents]

COM/2025/10470

Présentation

En collaboration avec les autorités nationales compétentes, la Commission veille à l'application directe des règles de concurrence de l'Union européenne afin d'améliorer le fonctionnement des marchés, en garantissant une concurrence juste et équitable, fondée sur le mérite, entre les entreprises, ce qui profite aux consommateurs, aux entreprises et à l'économie européenne dans son ensemble.

Au sein de la Commission, c'est la direction générale de la concurrence (DG COMP) qui assume principalement ces pouvoirs d'exécution directe.

Les directions opérationnelles au sein de la DG COMP font partie intégrante d'une structure matricielle dans laquelle les différents instruments de la politique de concurrence (ententes, concentrations et aides d'État) sont gérés autour de secteurs clés de l'économie. La DG COMP est également responsable de l'application de la réglementation relative aux plateformes numériques et aux subventions étrangères.

Le/la responsable technologique rendra compte directement au/à la directeur/directrice général(e) et conseillera le/la commissaire chargé(e) de la concurrence et le/la directeur/directrice général(e) sur les questions technologiques, en orientant et en supervisant tous les projets, initiatives et axes de travail liés aux données et aux technologies pour la DG COMP. Le/la responsable technologique sera à la tête d'une équipe appelée à devenir un centre d'excellence dans le domaine des outils d'enquête numériques, de la science des données et de l'intelligence artificielle, et dont l'objectif ultime sera de soutenir les tâches de la DG COMP en matière d'application des règles et de surveillance des marchés, qui sont de plus en plus axées sur les données.

Le poste est classé au niveau de directeur/directrice (AD14). Il s'agit d'une affectation temporaire d'une durée de trois ans, renouvelable pour deux ans au maximum.

Poste proposé

Nous proposons un poste très exigeant de responsable technologique, dont les tâches consisteront à conseiller le/la commissaire chargé(e) de la concurrence et le/la directeur/directrice général(e) sur les questions technologiques, la stratégie, les priorités et les projets de la DG COMP dans le domaine du numérique, également sur la base d'études réalisées par des experts externes ou par le/la responsable technologique, tout en guidant l'équipe du/de la responsable technologique [une unité rattachée au/à la responsable technologique et gérée par un(e) chef(fe) d'unité] suivant des axes de travail très sophistiqués, en fournissant une vision, une orientation stratégique globale et des conseils, et en assurant la coordination du personnel et des activités de l'équipe.

Le/la responsable technologique sera chargé(e) de veiller à ce que l'équipe réponde aux besoins toujours plus importants de la DG COMP en matière d'analyse de données de pointe et reste à

l'avant-garde technologique pour mener des enquêtes numériques, ce qui inclut la criminalistique numérique, le renseignement, l'intelligence artificielle ou toute autre évolution numérique. Cette mission nécessite une très bonne compréhension des besoins des services afin d'appliquer les règles de concurrence et les instruments réglementaires (tels que le règlement sur les marchés numériques). Pour répondre aux besoins des services, le/la responsable technologique devrait, en collaboration avec son équipe, mettre en place des solutions d'investigation adaptées à ces besoins tout en exploitant au mieux et le plus efficacement possible les compétences spécialisées des membres de l'équipe du/de la responsable technologique.

L'équipe du/de la responsable technologique soutient les travaux de la DG COMP en matière d'application des règles de concurrence dans tous les domaines et collabore étroitement avec tous les services concernés de la DG COMP, tels que l'unité chargée des solutions commerciales numériques et les unités opérationnelles. Le/la responsable technologique et son équipe travailleront également avec d'autres directions générales au sein de la Commission européenne, d'autres institutions européennes, des États membres et leurs autorités nationales de concurrence ainsi qu'avec des organisations extérieures. L'équipe sera composée de 22 membres du personnel très dynamiques, ayant le sens de la collaboration et du service et animés par une passion pour les technologies numériques.

Les principales tâches de l'équipe du/de la responsable technologique seront les suivantes:

- fournir des conseils sur des questions technologiques dans le cadre des enquêtes et des politiques numériques, y compris en rapport avec le règlement sur les marchés numériques ou toute enquête en matière de concurrence dans laquelle des aspects technologiques jouent un rôle important, par exemple des questions techniques, algorithmiques ou de données;
- utiliser les technologies numériques les plus récentes pour fournir des solutions répondant aux besoins en matière d'analyse des données des unités opérationnelles de la DG COMP en lien avec les différents instruments, en particulier en ce qui concerne les pratiques anticoncurrentielles et les ententes, les concentrations ainsi que la législation sur les marchés numériques et la réglementation relative aux subventions étrangères, que ce soit tout au long d'un projet/cas à forte intensité de données ou sur une base ad hoc;
- garantir à la DG COMP un accès à des capacités de pointe en informatique technico-légale de pointe, en renseignement, en science des données et en intelligence artificielle pour les enquêtes menées en lien avec les différents instruments, en particulier les pratiques anticoncurrentielles et les ententes, les concentrations ainsi que la législation sur les marchés numériques et la réglementation relative aux subventions étrangères;
- jouer un rôle actif au sein du réseau d'experts en matière d'enquêtes numériques du réseau européen de la concurrence, et assurer la liaison avec les autres services des institutions européennes ayant recours à l'informatique technico-légale et à l'analyse de données;
- suivre en permanence les avancées technologiques et recenser les sujets et les actions présentant un intérêt pour la DG COMP en assurant la qualité et la pertinence des outils et méthodes informatiques détenus et/ou utilisés par la DG COMP, conseiller le/la directeur/directrice général(e) et superviser le développement et/ou l'acquisition d'outils et de méthodes actualisés ou nouveaux, le cas échéant sur la base d'études réalisées par des experts externes ou par le/la responsable technologique;

- fournir des conseils concernant les outils informatiques actualisés ou nouveaux détenus et/ou utilisés par la DG COMP, et superviser le déploiement de ces outils.

Au cours de sa mission, le/la responsable technologique est autorisé(e) à publier des articles et à effectuer des missions d'enseignement limitées, à condition que cela n'interfère pas avec le mandat.

Profil recherché

Les candidats doivent posséder les compétences suivantes:

Qualités personnelles:

- Excellentes compétences en matière de communication orale et écrite, permettant une communication efficace et efficiente avec les parties prenantes internes et externes, afin de représenter la Commission et de défendre sa position dans les enceintes européennes et internationales.
- Aptitude à coopérer avec des interlocuteurs de haut niveau ainsi qu'à travailler à différents niveaux de l'organisation.

Compétences spécialisées et expérience:

- Connaissances dans le domaine de l'analyse de données et/ou des sciences informatiques et/ou de l'intelligence artificielle, attestées par une solide expérience universitaire et une formation ultérieure et/ou d'autres moyens de tenir ces connaissances à jour (par exemple, publications universitaires ou présentations lors de conférences spécialisées dans le domaine de la technologie).
- Très bonne compréhension des besoins institutionnels en matière d'analyse de données de pointe et de soutien informatique technico-légal, ainsi que de la fourniture de solutions adaptées à ces besoins.
- Une connaissance avérée des questions de concurrence et/ou de l'informatique technico-légale sera considérée comme un atout.

Compétences d'encadrement:

- Aptitude à diriger, motiver et inspirer une équipe de scientifiques qualifiés dans le domaine des données, à définir des plans, des objectifs et des priorités, à solliciter des contributions du personnel et à fournir des orientations sur les aspects tant techniques que stratégiques.

- Très bonne capacité de réflexion stratégique, excellente aptitude à mener une réflexion créative et à innover dans les domaines couverts par la direction générale, et à assurer un suivi efficace grâce à une approche axée sur les services et les résultats.

Conditions essentielles (critères d'admission)

Seront pris en considération pour la phase de sélection uniquement les candidats qui, **à la date limite de dépôt des candidatures**, satisferont aux critères formels ci-après.

- Nationalité: les candidats doivent être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne.
- Titre ou diplôme universitaire: les candidats doivent justifier:
 - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme, si la durée normale desdites études est d'au moins 4 années;
 - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins 1 an, si la durée normale desdites études est de 3 années ou plus (cette année d'expérience professionnelle ne peut être incluse dans l'expérience postuniversitaire requise ci-dessous).
- Expérience professionnelle: les candidats doivent justifier d'au moins 15 années d'expérience professionnelle postuniversitaire¹ à un niveau correspondant aux qualifications précitées, dont 10 années au moins à un poste et dans des domaines en rapport avec le poste vacant².
- Expérience d'encadrement: les candidats doivent avoir au moins 5 années d'expérience professionnelle postuniversitaire à un poste d'encadrement supérieur³;
- Connaissances linguistiques: les candidats doivent avoir une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne⁴ et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues officielles. Des jurys de sélection vérifieront lors de l'entretien ou des entretiens si les candidats satisfont à l'exigence d'une connaissance satisfaisante d'une autre

¹ L'expérience professionnelle n'est prise en considération que si elle constitue une véritable relation professionnelle définie comme un travail existant et réel, rémunéré, avec un statut de salarié (tout type de contrat) ou de prestataire de services. Les activités professionnelles à temps partiel feront l'objet d'un calcul au prorata, sur la base du pourcentage des heures travaillées à temps plein, attesté par un certificat. Le congé de maternité/congé parental/congé d'adoption n'est pris en considération que s'il s'inscrit dans le cadre d'un contrat de travail. Les doctorats, même non rémunérés, sont assimilés à une expérience professionnelle pour une durée maximale de trois ans, à condition que la formation doctorale ait été achevée avec succès. Une même période ne peut être comptée qu'une seule fois.

² Dans leur curriculum vitae, les candidats indiqueront clairement: 1) le titre et la nature du poste occupé et une description des tâches réalisées; 2) le domaine thématique auquel se rapportait le poste occupé ainsi que le niveau auquel se situait ce dernier dans l'organisation (nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs); 3) les lignes hiérarchiques pour chaque poste occupé.

³ Dans leur curriculum vitae, les candidats indiqueront clairement, pour toutes les années durant lesquelles ils ont acquis une expérience d'encadrement: 1) le titre et la nature des postes d'encadrement occupés; 2) le nombre de personnes supervisées dans le cadre de ces fonctions; 3) l'importance des budgets gérés; 4) le nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs; et 5) le nombre de pairs.

⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01958R0001-20130701>

langue officielle de l'Union européenne. Pour ce faire, ils pourront notamment mener (une partie de) l'entretien dans cette autre langue.

- Limite d'âge: les candidats doivent pouvoir arriver, à tout le moins, au terme du mandat de 3 ans avant l'âge normal de la retraite qui, pour les agents temporaires de l'Union européenne, correspond à la fin du mois durant lequel la personne atteint l'âge de 66 ans (voir l'article 47 du régime applicable aux autres agents⁵).

Sélection et nomination

La sélection et la nomination se dérouleront conformément aux procédures de sélection et de recrutement de la Commission européenne (voir le document sur la politique concernant le personnel d'encadrement supérieur⁶).

Dans le cadre de cette procédure de sélection, la Commission européenne met en place un jury de présélection. Ce jury examine toutes les candidatures, procède à une première vérification de l'admissibilité et sélectionne les candidats répondant le mieux au profil recherché au regard des critères de sélection précités et qui peuvent être invités à un entretien avec le jury de présélection. Les candidats peuvent être invités à fournir des pièces justificatives étayant les informations figurant dans leur acte de candidature à tout moment de la procédure. Les candidats qui ne fournissent pas ces documents dans le délai indiqué dans la demande peuvent se voir exclus de la sélection.

À l'issue de ces entretiens, le jury de présélection établit ses conclusions et propose une liste de candidats à convoquer à un autre entretien avec le comité consultatif des nominations (CCN) de la Commission européenne. À la lumière des conclusions du jury de présélection, le CCN choisit les candidats qui seront conviés à un entretien.

Les candidats convoqués à un entretien avec le CCN participent à une journée complète d'épreuves visant à évaluer leurs aptitudes d'encadrement, organisées par des consultants en recrutement externes (procédure du «centre d'évaluation»). Sur la base des résultats des entretiens et du rapport du centre d'évaluation, le CCN établit une liste restreinte de candidats qu'il estime aptes à exercer la fonction.

Les candidats figurant sur la liste restreinte du CCN seront invités à un entretien avec le membre de la Commission concerné.

À l'issue de ces entretiens, la Commission européenne prend la décision de nomination.

Le/la candidat(e) retenu(e) doit être en situation régulière au regard de toutes les obligations imposées par la loi en matière de service militaire, offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions et être physiquement apte à exercer ces fonctions.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra disposer d'une habilitation de sécurité valide, délivrée par son autorité nationale de sécurité, ou être en mesure d'en obtenir une. Une habilitation de sécurité personnelle est une décision administrative qui intervient à l'issue d'une enquête de sécurité menée par l'autorité nationale de sécurité compétente pour la personne concernée, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur en matière de sécurité nationale, et qui certifie que ladite personne peut être autorisée à accéder à des informations

⁵ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01962R0031-20140701>

⁶ https://commission.europa.eu/jobs-european-commission/job-opportunities/managers-european-commission_en#documents (disponible uniquement en anglais).

classifiées jusqu'à un niveau donné. [Il convient de noter que la procédure nécessaire pour l'obtention d'une habilitation de sécurité ne peut être engagée qu'à la demande de l'employeur, et non par le/la candidat(e)].

Le/la candidat(e) ne pourra accéder aux informations classifiées de l'UE (ICUE) au niveau CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL ou à un niveau supérieur, et assister aux réunions durant lesquelles de telles ICUE sont examinées, qu'une fois l'habilitation de sécurité personnelle accordée par l'État membre concerné et la procédure d'habilitation achevée par la note d'information de la direction de la sécurité de la Commission européenne légalement exigée.

Égalité des chances

Conformément à l'article 1er quinquies du statut, la Commission européenne poursuit un objectif stratégique consistant à parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'encadrement et applique une politique d'égalité des chances encourageant les candidatures susceptibles de contribuer à une plus grande diversité, à l'égalité hommes-femmes et à l'équilibre géographique global.

Conditions d'emploi

La rémunération et les conditions d'emploi sont prévues par le régime applicable aux autres agents de l'Union.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera recruté(e) en tant qu'agent temporaire, conformément à l'article 2, point a), du régime applicable aux autres agents, occupant une fonction correspondant à un emploi type de directeur au grade AD14. Il/elle sera classé(e) à l'échelon 1 ou 2 de ce grade en fonction de la durée de son expérience professionnelle.

Il s'agit d'une affectation temporaire de 3 ans, renouvelable pour une période maximale de 2 ans.

L'attention des candidats retenus est attirée sur le fait que tout nouveau membre du personnel est tenu d'accomplir avec succès une période probatoire de neuf mois, en vertu du régime applicable aux autres agents.

Le lieu d'affectation est Bruxelles.

Indépendance et déclaration d'intérêt

Les candidats seront tenus de présenter une déclaration par laquelle ils s'engageront à agir en toute indépendance dans l'intérêt général, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à leur indépendance.

Informations importantes pour les candidats

Il est rappelé aux candidats que les travaux des jurys de sélection sont confidentiels. Il est interdit aux candidats d'entrer en contact direct ou indirect avec leurs membres ou à quiconque de le faire en leur nom. Toutes les questions doivent être adressées au secrétariat du jury compétent.

Protection des données à caractère personnel

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil⁷. Cela vaut en particulier pour la confidentialité et la sécurité de ces données.

Procédure de dépôt des candidatures

Avant de présenter votre candidature, vous êtes invité(e) à vérifier soigneusement si vous remplissez tous les critères d'admission («Conditions essentielles»), notamment en ce qui concerne le type de diplôme, l'expérience professionnelle de haut niveau et les capacités linguistiques requises. Tout(e) candidat(e) ne pouvant satisfaire à l'un ou l'autre des critères d'admission se verra automatiquement exclu(e) de la procédure de sélection.

Si vous décidez de postuler, vous devez vous inscrire par l'internet sur le site suivant et suivre les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure:

<https://ec.europa.eu/dgs/human-resources/seniormanagementvacancies/>

Vous devez disposer d'une adresse de courrier électronique valide. Celle-ci servira à confirmer votre inscription et à garder le contact avec vous au cours des différentes étapes de la procédure de sélection. Vous êtes dès lors prié(e) de signaler à la Commission européenne toute modification de votre adresse électronique.

Pour procéder à votre inscription, vous devez télécharger un curriculum vitae au format PDF, de préférence en utilisant le modèle de CV Europass⁸, et rédiger en ligne une lettre de motivation (8 000 caractères au maximum). Votre curriculum vitae et votre lettre de motivation peuvent être rédigés dans n'importe quelle langue officielle de l'Union européenne.

Il est dans votre intérêt de veiller à ce que votre candidature soit exacte, complète et fidèle à la réalité.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, vous recevrez un courrier électronique confirmant que votre candidature a été enregistrée. **Si vous ne recevez pas de message électronique de confirmation, cela signifie que votre candidature n'a pas été enregistrée!**

Veuillez noter qu'il n'est pas possible de suivre en ligne les étapes du traitement de votre candidature. Toute information concernant le statut de votre candidature vous sera communiquée directement par la Commission européenne.

Les candidatures transmises par courrier électronique ne seront pas acceptées. Pour tout renseignement complémentaire et/ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par courrier électronique à: HR-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu

Il vous incombe de procéder à votre inscription en ligne dans les délais. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour déposer votre candidature, car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet pourraient faire avorter l'opération et vous obliger à la recommencer intégralement. Une fois le délai d'inscription

⁷ Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

⁸ Vous trouverez des informations sur la manière de créer votre CV Europass en ligne à l'adresse suivante: <https://europa.eu/europass/fr/create-europass-cv>

expiré, il ne vous sera plus possible de saisir des données. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

Date limite de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **20 juin 2025 à 12 h 00 (midi), heure de Bruxelles**. L'inscription ne sera plus possible après cette date.